

JOURNAL DE ROUBAIX

QUOTIDIEN, POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

BUREAUX: Rue Nais, 1.

Roubaix, Tourcoing: Trois mois... Six mois... Un an...

L'abonnement continue, sauf avis contraire

On s'abonne et on reçoit les annonces: A ROUBAIX, aux bureaux du journal, rue Nais, 1; A TOURCOING, chez M. Vanaverbeek, imprimeur-libraire, Grande-Place; A LILLE, chez M. Beghin, Libraire, rue Grande-Pierre, 10; A PARIS, chez MM. Havas, Lafitte-Bullier et Cie, place de la Bourse, 8; A TOURNAI, au bureau du journal l'Economiste; A BRUXELLES, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine, 10.

A ce numéro est joint un supplément.

ROUBAIX, 15 JUIN 1870

Nous émettions le vœu, en terminant notre article sur les attributions nouvelles des Conseils généraux, que les électeurs fussent d'heureux choix, à la hauteur des exigences que la nouvelle loi a créées pour rendre plus efficace l'action, sans conséquence et sans portée jusqu'à présent, de nos assemblées provinciales: notre vœu a été exaucé.

Le résultat des élections départementales aux Conseils généraux et aux Conseils d'arrondissement, paraît avoir été, dans son ensemble, ce que le grand parti libéral-conservateur souhaitait qu'il fût.

En parcourant la liste des conseillers généraux élus dans les élections des 11 et 12 juin, on se convaincrait que le pays a moins visé à faire un acte qui eût une signification politique qu'à remettre le soin de ses affaires et de ses intérêts, entre les mains d'hommes éminents par leurs lumières, leur dévouement, leur dignité, leur indépendance. Ce sont ceux-là que certains collèges électoraux bien avisés ont jugés les plus capables de gérer leurs affaires en bons pères de famille, plus soucieux des besoins et des intérêts communaux et locaux que des désirs secrets ou des conseils intéressés de l'administration supérieure.

Qu'on en juge plutôt par l'énumération suivante:

M. le duc de Broglie, toujours malheureux dans ses candidatures, tant que la candidature officielle fut l'âme mater de nos Conseils généraux et de notre Chambre des députés, a triomphé dans l'Aube, maintenant qu'en vertu des déclarations du Cabinet, en date du 24 février dernier, nous jouissons de la liberté électorale. Nous ne pouvons qu'applaudir au triomphe d'un des hommes les plus éminents de la génération, en ce moment dans la force de l'âge et la maturité du talent, et nous espérons que bientôt les portes de la vie politique qui se sont ouvertes dimanche à M. le duc de Broglie, s'ouvriront plus grandes encore pour lui, livrer passage jusqu'à la Chambre des députés.

M. Casimir Périer a été élu à Nogent-sur-Seine, dans l'Aube; MM. Galabert et Laperrière dans l'Aude.

Dans le Cher, M. le marquis de Vogüé a été nommé à l'unanimité dans le canton de Rubigny; et M. le comte Melchior de Vogüé a eu pour le canton de Léré 925 voix de majorité sur son adversaire.

M. de Guitaut a été élu dans la Côte-d'Or; M. le comte de Cleuzieux dans le département des Côtes-du-Nord; M. le duc de Crussol dans le Gard; M. Drouillet de Ségalas dans la Gironde; M. le baron de Baillet dans le Lot-et-Garonne; M. le marquis des Moustiers de Mézinville, dans la Haute-Vienne.

Dans le département du Haut-Rhin, M. Lefebvre a été nommé pour le canton de Lapoutroie; dans les Vosges, M. le baron de Ravinel pour le canton de Rambervillers.

Une lutte fort vive s'était engagée dans la Seine-Inférieure, entre M. Ancel, ancien député qui a rendu tant de services au parti libéral depuis vingt ans, et son adversaire heureux, aux dernières élections pour la députation, M. Lecesne. Cette fois, le parti qui avait assuré le triomphe de M. Lecesne aux élections législatives a été battu, et M. Ancel pourra reprendre le rôle si utile et si libéral qu'il remplissait à la Chambre, au sein du conseil général de la Seine-Inférieure.

Nous devons saluer avec une réelle sympathie, motivée du reste par les services rendus au département par ces honorables conseillers généraux, la réélection de M. Laurent dans le canton de Furcoing (sud); de M. Descat, dans celui de Lannoy; de M. Victor Saint-Léger dans le canton de Lille-Ouest; de M. Lambrecht dans celui de Marchiennes; de M. Plichon, député, ministre des travaux publics, dans le canton de Bailleul; de M. le baron de l'Épine dans celui de Quénoy (ouest); de M. Renard dans le canton de Condé; de M. Desmoutiers dans celui de Pont-à-Marq.

Il est permis d'espérer, à la lecture de ces noms, que les forces conservatrices et libérales qui composeront l'élément du Conseil général du Nord et des autres Conseils départementaux, seront imposantes et en nombre suffisant pour rassurer tous ceux dont les aspirations tendent vers une sage décentralisation.

Désormais, grâce aux élections départementales des 11 et 12 juin, des éléments suffisants de contrôle éclairé et d'initiative opportune se trouveront, à de rares exceptions près, dans tous les Conseils généraux.

Cela doit suffire à tous les amis du régime libéral qui, dans les élections de samedi et dimanche, a fait preuve d'un tact politique qu'on ne saurait trop louer, en se désintéressant de la lutte.

Que si, dans plusieurs grandes villes, telles que Marseille et Bordeaux, ce sont les candidats de la démocratie avancée qui l'ont emporté, tout comme MM. Rouher et Ganesco à Riom et à Montmorency, ce fait, pressenti d'ailleurs, n'a rien qui doive préoccuper les libéraux, parce qu'il ne modifie nullement le caractère général de la situation, laquelle est et demeure, après les élections aux Conseils généraux, aussi rassurante et aussi pleine d'espérances qu'on peut le souhaiter, à la condition toutefois, que le ministère aille de l'avant et seconde une situation qui, sous le règne de Napoléon III, ne se présente jamais dans des conditions meilleures qu'aujourd'hui, pour y faire lever les semences d'une liberté sage et d'une autorité vraie.

CH. NURBEL

HIER - AUJOURD'HUI - DEMAIN

Le Moniteur belge publie un arrêté royal nommant M. Mesdach de Terkiele procureur général, en remplacement de M. de Bavay.

M. Vandal, directeur général des postes, est en pleine convalescence.

Charles Dickens a été reporter. Il a raconté lui-même, à un dîner de journalistes qu'il présida à Londres, en 1865. Voici la vive peinture de son métier.

J'ai souvent recopié pour l'imprimerie ma sténographie de discours, publics importants, qui devaient être rendus avec la plus parfaite exactitude; une erreur m'aurait coûté cher!

J'écrivais sur la pomme de ma main, à la faible lueur d'une lanterne; j'arrivais, et repartais dans une chaise de poste à quatre chevaux, galopant, à travers, une campagne déserte, au milieu des dangers de la nuit, et faisant plus de vingt-quatre kilomètres à l'heure.

À Exeter, je vis sténographier un discours de mon noble ami lord John Russell, au milieu d'une chambre meublée de vases, et sous une telle averse, que deux de mes confrères, qui se trouvaient n'avoir rien à faire, avaient la bonté de tenir un mouchoir, comme un dais de procession, sur mon carnet de notes.

J'ai usé mes genoux, en me tenant dessus, pour écrire dans la vieille galerie du fond de la Chambre des communes, et j'ai usé mes pieds à me tenir debout, pour prendre mes notes dans la vieille Chambre des lords, où les reporters étaient pressés comme des moutons.

Encore aujourd'hui, quand j'entends le discours le plus insignifiant, ma main, par la force de l'habitude, se glisse sous la table pour griffonner des notes sur un papier imaginaire.

Et nunc erudimini, reporters, mes frères!

La Patrie nous apprend qu'un concile protestant doit s'ouvrir à New-York, le 22 septembre prochain. Les évêques américains y ont invité le clergé anglais avec l'approbation du président Grant, du vice-président et du secrétaire d'Etat. Un meeting a eu lieu à Londres, le 23 mai, sous la présidence du lord-maire, pour accepter l'invitation américaine. On parle aussi d'un appel qui serait parti du banc des évêques de la Chambre des lords pour la révision de la Bible. Rien de mieux que d'appeler à un concile « toutes les nations protestantes »; le difficile sera de les mettre d'accord sur le dogme et la doctrine. Si ce concile se réunit, on verra en action, dans un grand spectacle, l'histoire des Variations de Bossuet.

Encore l'entrevue du Czar et du roi de Prusse! Voici la version de la Presse de Vienne, d'après une correspondance d'Éms: « Nous pouvons enfin dire quelque chose de certain sur l'entrevue qui a eu lieu ici. Il ne s'agit d'aucune question de jour, mais d'une histoire toujours vieille et toujours nouvelle. Le second fils du Czar, Vladimir, qui est ici avec son père, est un très beau jeune homme, en âge de se marier. La maison royale de Prusse possède en ce moment une jeune princesse, la fille du prince Frédéric-Charles, Marie, née en septembre 1855. Les fiançailles de ces deux jeunes gens forment le secret de l'entrevue d'Éms. »

La Haute Cour sera convoquée à Blois pour le 18 juillet. Elle sera présidée par

M. Zangiacomi, conseiller à la Cour de Cassation.

Le R. P. Gratry vient d'adresser la lettre suivante à l'Union: Paris, le 13 juin 1870.

Monsieur, Je regrette l'insertion immédiate dans votre journal du démenti suivant:

Je déclare que la lettre de M. l'abbé Réaume, insérée dans votre numéro d'aujourd'hui, renferme contre moi, au milieu d'un tissu d'injures, un grossier mensonge, auquel il faut répondre.

Jamais, dans ma vie entière, je n'ai eu aucune espèce de rapport avec le spiritisme; jamais de relation avec aucun spirite ni médium d'aucune sorte.

Vous avez donc, monsieur, propagé contre moi un mensonge et une calomnie.

A. GRATRY, Prêtre de l'Oratoire.

Un des petits Etats de l'Amérique Centrale, Costa-Rica, est en révolution. Les courriers d'Amérique nous annoncent que le président Ximénez a été renversé par quelques conspirateurs, et a été remplacé par un avocat, le docteur Corranza.

La loi qui soumet au jury les délits de presse a été récemment votée par le Corps législatif; mais elle va être examinée par le Sénat, et ce sera sans doute l'occasion d'un conflit entre les deux Chambres.

On assure, en effet, dit l'Union, que le Sénat est résolu à repousser deux articles de la nouvelle loi. Il refuserait de ratifier la disposition qui permet la preuve de la diffamation contre les fonctionnaires publics, et celle qui retire aux Chambres le droit de juger elles-mêmes les journalistes coupables.

Si le Sénat persiste à vouloir amender la loi sur ces deux points, il devra la retourner au Corps législatif, qui probablement refusera de se déjuger. Et ainsi renvoyée d'Herode à Pilate, la pauvre loi est menacée d'attendre longtemps le jour de sa promulgation.

Le Salut public, de Lyon, assure que les ouvriers en soierie ayant mis en interdit une maison de fabrication de Lyon, tous les fabricants du même genre se sont entendus et ont résolu de ne plus donner de travail jusqu'à ce que cet interdit soit levé.

C'est le système anglais: la grève des patrons opposée à celle des ouvriers.

Une excellente plaisanterie dans la Chronique de Bruxelles, à propos de ces collections de timbres-poste qui préoccupent la presse depuis quelque temps.

Il y a quelques années, un Anglais riche se fit annoncer dans les journaux qu'il mettrait ses millions et sa main aux pieds de la jeune fille ou veuve âgée de moins de trente ans qui lui apporterait cinq millions de timbres-poste ayant servi.

Une de nos compatriotes, après trois ans d'efforts surhumains, était parvenue à réunir les cinq millions de timbres demandés. Elle partit immédiatement pour l'Angleterre et écrit au lord en question le produit de ses efforts, renfermé dans cinq grandes malles.

L'Anglais, au comble de la joie, accueillit la jeune fille avec transport et se mit immédiatement à compter les timbres. Mais, ô douleur, au quatre-million-six-cent-soixante-dix-sept-mille cinq-cent-quatre-vingt-quatrième, il fut subitement frappé d'aliénation mentale, laissant sa future épouse dans une désolation facile à concevoir. Elle aurait dû pourtant s'y attendre. Un

mari qui exigeait tant de timbres devait évidemment finir par être timbré.

Sardou se souvient de sa première visite à Djezzou, et de l'émotion qu'il éprouva en voyant l'aimable femme jardiner dans sa retraite de Seine-Roch.

Mademoiselle je vous apporte une pièce dont je suis l'auteur.

Cinq années, mais vous devez être horriblement fatigué. Asseyez-vous donc, je vous en prie.

Dans la Presse, M. Charles d'Héricourt publie une critique intéressante des Membres du marquis de Bédos, que vient de publier M. Paul Breton.

Remettant à ces propos aux membres du célèbre marquis, nous trouvons sur son dos ses ascendants, Rouillé, l'aventure suivante: Un jour qu'il s'agissait de grosses affaires et que M. le conseiller d'Etat était un peu animé, le régent lui dit: En t'en, monsieur Rouillé, vous un avis qui sent le bon vent!

Vous, Altesse, s'en peut-être raison, répondit prestement le bon comte-paysan, mais au moins il ne sent pas le pot-de-vin!

Pour charmer les loisirs que lui fait sa goutte, un ingénieur racontait à Offenbach les merveilles du Creusot; il lui disait, entre autres choses, qu'il avait vu des crues sortant des ateliers de M. Schneider poussés des grues éroyables de dimension.

Tiens, interrompit spirituellement le maître, aux Boudes, d'est tout le contraire: ce sont les grues qui poussent des crues éroyables.

Le Courrier des Deux-Mondes parle d'un scandale énorme que nous ne pouvons passer sous silence. Mais, par mesure de prudence, nous supprimons les initiales.

M. est fournisseur de drap pour l'habillement des troupes.

La justice est saisie en ce moment d'une action du ministère de la guerre contre le trop honnête fournisseur, qui aurait employé, pour confectionner des vêtements destinés aux troupes, des draps refusés par l'administration.

Pour le fait de fraude, le monsieur est passible de la police correctionnelle; il serait, en outre, question de le traduire devant la cour d'assises, comme a été, servi, pour favoriser sa fraude, de faux timbres de l'administration.

La justice est à la recherche des pièces de conviction.

EDMOND DUKAL

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE

du Journal de Roubaix

Paris, Mardi 14 juin.

Il n'est pas probable que la loi sur le timbre puisse venir en discussion aujourd'hui, comme il avait été convenu entre les ministres et la commission, puisque l'ordre du jour indique la suite de la discussion sur la loi des annonces judiciaires.

La question qui devait être proposée hier au duc de Gramont par M. E. Droué a été aujourd'hui, M. Droué a demandé: interpellé le Cabinet sur les affaires d'Espagne, d'Italie, et d'Égypte.

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX du 16 Juin 1870.

LES TRAQUEURS DE DOT

PAR MM. A. DE PONTMARTIN ET FR. BÉCHARD

TROISIÈME PARTIE.

VII

Un jour, à dîner chez le baron d'Anglars, à qui il était venu faire la visite que tout nouveau sous-préfet doit à son député, il rencontra Marcelle. A la vue de la jeune fille, son imagination s'était exaltée et, par une série de raisonnements qui s'accordaient mieux avec ses désirs secrets qu'avec la logique, il en était venu à se persuader qu'il était le mari, tout naturellement désigné de la riche héritière.

N'est-ce pas de lui que dépendait le succès du papa? N'était-il pas le premier magistrat de l'arrondissement que le baron était censé représenter? N'y avait-il pas ainsi entre eux une communauté d'intérêts dont une alliance de famille pourrait bien devenir la consécration définitive?

Pour le consentement de Marcelle, il n'en doutait pas. Il avait bien trop de confiance en lui-même pour s'arrêter un instant à la pensée que la jeune fille résisterait à des séductions rendues plus irrésistibles encore par l'intimité de la vie de château.

Il était d'autant plus assuré de plaire qu'il n'aurait là-bas ni rivaux d'esprit ni rivaux d'élegance.

Un peu d'adresse au moment décisif; un peu de machiavélisme administratif, pour inspirer au baron, avant l'élection, des craintes brillamment démenties par le résultat; un peu de cet art que les médecins pratiquent si bien et qui consiste à surexciter l'inquiétude du malade pour aiguillonner sa reconnaissance, — et M. d'Anglars, radieux d'un triomphe dû à l'activité de ce sous-préfet miraculeux, jetterait lui-même sa fille dans les bras de son grand électeur!

C'est dans cette heureuse disposition d'esprit, bercé par ces doux rêves, que M. de la Renauderie partit pour Aulas. Son tailleur, de qui il attendait sa fortune, reçut de lui, avant son départ, plus de visites que son ministre, à qui il ne devait que sa place.

Réussir auprès de ses administrés lui semblait encore plus facile. Les habits de ville et les vestons courts, les nœuds de cravate et les chemises brodées, les bijoux de Crammer et les jones de Verdier qu'il emportait dans ses malles, sans compter son uniforme brodé, ne pouvaient pas manquer d'éblouir, d'étonner, de fasciner, de dompter les montagnards les plus rebelles aux élégances parisiennes.

Hélas! les débuts du comte Renaud de la Renauderie ne furent pas aussi brillants qu'il l'avait espéré.

Il remplaçait un homme qui avait laissé dans l'arrondissement les meilleurs souvenirs. La population, qui avait vu partir son prédécesseur avec regret, ne lui témoignait point à lui-même toute la sympathie désirable.

Il ne prenait point, d'ailleurs, la peine de dissimuler son dédain pour ce trou d'Aulas. Son ennui et sa mauvaise humeur se lisaient dans ses attitudes, dans ses manières, dans son regard.

Il laissait trop voir que les visites de bienvenue, auxquelles l'obligeaient les devoirs de sa charge, étaient pour lui la plus fastidieuse des corvées. S'il lorgnait, dans ces visites, avec une intention trop marquée les jeunes femmes qui lui semblaient dignes de son intérêt, il est juste de reconnaître qu'il ne fit aucunement attention aux maris.

L'avocat Chavanon, à qui il ne daigna point adresser le plus mince compliment sur son éloquence, était furieux. Le pré-

sident de la chambre des avoués, qui se trouvait en même temps le premier adjoint de M. le maire de ville d'Aulas eut, lui, bien d'autres raisons de se montrer exaspéré.

Ce monsieur Bédos était un petit homme réjoui et papillard, sautillant et grassouillet, dont les yeux élognants disparaissaient dans l'épaisseur de ses joues rubicondes et dont le triple menton reposait, comme sur un autel, dans les vastes plis d'une éternelle cravate blanche. Madame Bédos, grande, svelte, brune, semblait l'épigramme vivante de son mari, qu'elle dominait de toute la hauteur de sa maigre personne.

Elle était citée dans tout l'arrondissement comme la reine d'Aulas et avait joui en tout temps d'un crédit illimité à la sous-préfecture. C'est à elle que les jeunes magistrats confiaient dans leurs fêtes, lorsqu'ils étaient encore garçons, la surveillance de l'orgeat électoral et des sirops administratifs.

MM. les sous-préfets s'en allaient; ils s'en allaient souvent. Madame Bédos demeurait, et dans leurs nombreuses évolutions, les galants administrateurs se transmettaient précieusement l'un à l'autre, comme un pieux dépôt, son dévouement aimable et sa tendresse obligeante.

Ce n'est pas à l'homme, c'est à l'uniforme qu'elle était attachée; ce n'est pas au sous-préfet, mais à la sous-préfecture. Elle était le chat de l'immuable; immobile elle-même, disait-on, tout bas,

par destination. Son mari ne parlait qu'avec orgueil d'une femme qui savait lui concilier invariablement d'amitié flatteuse et d'amour respectueux. Elle était le premier magistrat de l'arrondissement et dont la bienfaisante influence lui valait de rester sans interruption, depuis dix ans, le premier adjoint de Monsieur le Maire, en attendant de devenir Monsieur le Maire lui-même.

Le comte Renaud, de la Renauderie, qui avait négligé, ayant de partir pour Aulas, de se renseigner sur les influences de l'arrondissement, n'eut même pas l'air, l'imprudent, de prendre garde à madame Bédos. Il ne fit rien pour s'attacher cette puissance consacrée par les hommages de tous ses prédécesseurs. C'était rompre avec toutes les traditions gouvernementales du pays.

Ce dédain fit scandale dans Aulas. Ce ne fut pas une insurrection; ce fut une révolution. Le pauvre sous-préfet, pourtant, n'était pas un révolutionnaire... tout au plus un démocrate, de cette école — la bonne — qui consiste à préférer Manon Lescaput, Lisette ou même Jenny l'ouvrière à l'opulente Madame Abraham ou à la noble comtesse d'Escarbagnan.

Madame Bédos jura de se venger, et cette amie constante et dévouée de l'administration devint l'ennemie à charnée du nouvel administrateur. Quant à M. l'adjoint, sa colère, pour être contenue, n'en fut que plus profonde. Ses petits yeux dardaient des étincelles. La contrainte qu'il s'imposait dégringolait en perpétuelle manœuvre d'apollon et le ter-